Tu en fais déjà presque partie

Nous nous réjouissons d'avance de ta demande d'admission.
Avons-nous éveillé ton intérêt et remplis-tu les conditions? Alors envoie-nous ta candidature en remplissant le formulaire en ligne. La ou les sections que tu choisis ne dépendent pas de ton lieu de résidence ou de travail. Le comité de la section correspondante prendra autour de deux mois pour traiter ta demande d'admission et te contactera ensuite. Sur notre site web, tu trouveras les interlocuteurs et interlocutrices par section.

www.vbsf.ch

Cotisations membres

Membre actif:	CHF 130.-/an
Retraités:	CHF 35.-/an
Membre 2me section*:	CHF 30.-/an

*Il est possible d'être membre de deux sections en même temps.

Les 4 sections de la SSPS

VBSF
SSPS

Schweizerischer Verein von Brandschutz- und Sicherheitsfachleuten
Société suisse des Spécialistes en Protection-incendie et en Sécurité
Società Svizzera Specialisti per la Protezione Antincendio e per la Sicurezza

SSPS
CH-3000 Berne
info@vbsf.ch

Contact et inscription
sous
www.vbsf.ch

VBSF
SSPS

Schweizerischer Verein von Brandschutz- und Sicherheitsfachleuten
Société suisse des Spécialistes en Protection-incendie et en Sécurité
Società Svizzera Specialisti per la Protezione Antincendio e per la Sicurezza

La protection et la sécurité, comptent-elles aussi pour toi?

Es-tu spécialiste en
- **protection contre les incendies,**
- **protection contre les intrusions,**
- **protection de la santé,**
- **sécurité au travail?**

Alors ne tarde pas de t'affilier à notre association professionnelle!

Pour de bonnes raisons.

Pourquoi la SSPS?

Raison n° 1: nous sommes convoités.
Actuellement, la SSPS compte plus de 750 membres dans les quatre sections nationales. Plus de 40 nouveaux membres nous rejoignent chaque année.

Raison n° 2: tu apprends des choses.
Nombre de nos événements orientés vers la pratique ne sont pas seulement une expérience précieuse, mais sont également accrédités comme formation continue par l'AEAI, le Swiss Safety Center, la SES et la SSST.

Raison n° 3: tu sais ce qui se passe.
On peut apprendre des choses intéressantes de la part de ses collègues. Savoir comment les autres font – ou ne font pas – a déjà été source de bien des surprises.

Raison n° 4: nous faisons travailler le réseau.
Tu profites de nombreuses liaisons professionnelles internes à l'association. Car nous privilégions et soutenons le réseau.

Raison n° 5: nous sommes dans les médias sociaux.
De plus en plus souvent, nous préférons communiquer avec nos membres par des moyens électroniques. Ainsi, tu reçois les informations plus vite pour être toujours au courant.

Raison n° 6: nous nous tutoyons.
Tu l'as certainement déjà remarqué. Ainsi, tout est encore un peu plus détendu.

Notre impact

Formation – échange d'expériences – réseau – collègues
La Société suisse des Spécialistes en Protection-incendie et en Sécurité SSPS est un organe indépendant qui se consacre à la protection et la sécurité des personnes, des animaux et des biens. Fondée en 1977, elle est présente dans toute la Suisse. Nos membres sont des spécialistes, et non des personnes morales. Composés des sections Centre, Est, Sud et Romande, nous regroupons plus de 750 personnes provenant de tous les domaines de sécurité, avec une tendance à la hausse.

En tant que plateforme pour des échanges réguliers d'informations et d'expériences entre nos membres ainsi qu'avec tous les autres milieux concernés, nous sommes un interlocuteur compétent pour les professionnels et les profanes, les autorités et les entreprises.

De plus, nous accordons une grande importance à l'innovation et au progrès technologique. L'assemblée générale et des événements de formation continue offrent des aperçus exclusifs dans des secteurs, des entreprises et des sujets actuels, grâce à des intervenant(e)s entre autres.

Le travail bénévole dans nos groupes de travail de sécurité et de protection-incendie t'offre des possibilités de création intéressantes.

Tes compétences

Tu es fiable, certifié(e) et engagé(e).
En tant que chargé(e) de sécurité, spécialiste en sécurité ou prestataire dans une entreprise ou un établissement public, tu veilles:

- à la bonne mise en œuvre des prescriptions de sécurité vis-à-vis de la direction;
- au respect des exigences légales;
- à conseiller les clients de façon sérieuse et fondée.

En outre, tu disposes ...

a. d'un certificat attestant d'une formation de plus de 10 jours dans la gestion des risques, la sécurité au travail, la protection de la santé, la sécurité incendie, la sécurité des personnes et biens ou la sécurité des données;

ou ...

b. d'un certificat spécialisé en tant que spécialiste ou expert(e) en protection incendie, ingénieur en sécurité, spécialiste ou expert(e) STPS, spécialiste en protection extérieure contre la foudre, en installations de détection d'incendie, en installations d'extinctions à eau ou autres;

ou ...

c. de l'expérience pratique d'au moins une année et la recommandation par écrit de la part de deux membres SSPS qui ne travaillent pas dans la même entreprise.

Pour les spécialistes et expert(e)s en protection incendie ainsi que les spécialistes STPS (spécialistes MSST), les conditions a. et c. ne s'appliquent pas.